MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 11 mai 2022

PREAVIS N° 9/2022

Demande de crédit pour des travaux de sécurisation et de réaménagement de la cour du collège d'Aigremont

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter auprès du Conseil communal un crédit pour financer les travaux liés à la sécurisation ainsi que le réaménagement du préau situé au collège d'Aigremont au Sépey.

2. Situation

Le collège d'Aigremont, propriété des communes d'Ormont-Dessus à 58.80 % et d'Ormont-Dessous à 41.20 %, a accueilli ses premiers élèves à la rentrée 2015-2016. Quelque 1'019 enfants du cycle secondaire (classes de 9ème, 10ème et 11ème) en provenance des deux Ormonts ainsi que de Leysin ont foulé son préau depuis sa mise en service.

Un état des lieux a été effectué en début de législature 2021-2026 en présence de membres de la Municipalité des deux communes. Deux points qui pourraient être améliorés ont été relevés lors de cette rencontre.

En premier lieu, il s'avère que les enfants « s'amusent » à se lancer des pierres, provoquant des blessures, heureusement sans gravité à ce jour. Pour rappel, le revêtement de la cour du collège est aujourd'hui entièrement composé de cailloux et celle-ci n'est dotée d'aucun accessoire de jeu. Il semble donc judicieux d'en changer la couverture rapidement et d'occuper les élèves autrement.

Le conseil des délégués des élèves du cycle secondaire a par ailleurs pu faire part de son souhait pour l'aménagement de la cour du collège.

Le deuxième point porte sur le chemin d'accès à la cour du collège jugé trop étroit. Cette voie sert d'issue de secours en cas d'incendie dans le réfectoire, aussi si un feu devait se propager, une personne en situation de mobilité réduite serait actuellement dans l'incapacité de contourner le collège et ne pourrait ainsi pas se rendre à l'extérieur pour se mettre en sécurité.

3. Projet

Le but principal de ces travaux est d'inciter les élèves à rester dans le périmètre scolaire, particulièrement dans la cour d'Aigremont. Cette mesure permettrait d'augmenter leur sécurité ainsi que la tranquillité dans le village lors des pauses de midi.

Les travaux projetés consistent donc à modifier l'espace de récréation en remplaçant le sol actuel par une surface engazonnée avec une partie terrassée qui accueillerait un espace dédié au ping-pong.

Dans le but d'occuper les enfants durant les heures de relâches, il est proposé d'installer un mini-terrain de basket avec une surface au sol non carrossable en enrobé.

Les écoliers ont par ailleurs fabriqué une table de bras de fer qui viendrait compléter l'offre d'activités.

En ce qui concerne le chemin d'accès au préau, il est prévu d'élargir le passage existant sur une largeur d'un mètre par la pose de dalles en béton similaires à celles déjà en place.

4. Coûts

Travaux d'aménagement			
Modification du revêtement du sol		CHF	16'200.00
Terrassement et dallage de l'espace de jeu		CHF	6'970.00
Achat et installation d'une table de ping-pong		CHF	3'940.00
Achat et installation d'un mini-terrain de basket		CHF	16'090.00
Travaux de sécurité			
Elargissement du chemin d'accès		CHF	10'371.00
Divers et imprévus		CHF	2'500.00
	Total brut	**CHF**	**56'071.00**
	TVA 7.7 %	*CHF*	*4'317.47*
	Pris total TTC arrondi	**CHF**	**60'400.00**
Part d'Ormont-Dessous (arrondie)	**41.20%**	**CHF**	**24'900.00**
Part d'Ormont-Dessus (arrondie)	58.80%	CHF	35'500.00

5. Financement

La Municipalité propose de financer ces travaux par un prélèvement dans le fonds de réserve d'entretien du collège d'Aigremont, par conséquent aucun amortissement n'est nécessaire.

Ce fonds affiche au 31.12.2021 un disponible pour Ormont-Dessous de CHF 192'499.27.

6. Conclusion

Ce préavis s'inscrit dans une logique d'amélioration et de sécurisation du préau et de son chemin d'accès, afin de garantir un maximum de sécurité aux élèves.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n° 9/2022 du 11 mai 2022 ;

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 24'900.00 pour financer les travaux de sécurisation et de réaménagement de la cour du collège d'Aigremont ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique — La Secrétaire

Gretel Ginier — Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 août 2022

Déléguée municipale : Mme Raphaële Brugger, Municipale